



DELIBERATION

2022/37

CANDIDATURE « OPERATEUR MESURE AGRO-ENVIRONNEMENTALE CLIMATIQUE 2023/2027 »

L'an deux mille vingt-deux le 22 juin, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Rozoy-sur-Serre, au siège de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, Présents : 10, Représenté : 1, Votants : 11

Etaient présents : M. Olivier CAMBRAYE, M. Mathieu CANON, M. Jean-Luc EGRET, Mme Bernadette HEDIART, M. Michel LANDERIEUX, Mme Katie LEFEVRE, Mme Christelle MAES, M. Jean-François PAGNON, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Jean-Jacques THOMAS.

Etait représenté : M. Patrick DUMON par Mme Marie-Claire FORTIN.

Etaient absents excusés : M. Hugues COCHET, M. Patrick FEUILLET, M. Vincent LAMOUREUX, M. Laurent MARLOT, M. Gilles QUEILLE et M. Thierry VERDAVAINE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Katie LEFEVRE.

Le Pays de Thiérache est depuis plus de 10 ans opérateur dans le cadre des Mesures Agro-environnementales. Depuis 2014, ces mesures portent un volet climatique afin d'accompagner les changements agroécologiques. Ces mesures permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. C'est environ 400 000 € annuel que touchent les exploitations de Thiérache et elles sont des centaines à en avoir bénéficié depuis 2008, soit plus de 12 millions depuis 2008 pour la Thiérache.

Une nouvelle candidature est ouverte pour 2023/2027 et le Pays de Thiérache se positionne comme opérateur une nouvelle fois. L'animation et le suivi des dossiers sont assurés par l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache et la Chambre d'Agriculture.

Cette candidature est en deux phases :

- Réponse à deux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) d'ici le 21 juillet 2022 afin de financer l'animation sur le territoire (AMI co-porté avec l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache et la Chambre d'Agriculture)
- Dépôt de la candidature Opérateur Mesure Agro-Environnementale Climatique 2023/2027 le 15 septembre 2022 auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

Le Pays de Thiérache souhaite donc que son territoire soit de nouveau opérateur et continuer le conventionnement avec l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache et la Chambre d'Agriculture sur cette mission.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

APPROUVE le dépôt d'AMI et de la candidature permettant au territoire de bénéficier des mesures agro-environnementales climatiques pour la future programmation.

AUTORISE le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Olivier CAMBRAYE

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le

ID : 002-200051118-20220622-37_2022-DE